



Proposition d'indemnités du bailleur pour abandonner une location

Par Veget230

Bonjour,

Mon propriétaire me propose une indemnité conséquente (4/5k) pour que je quitte mon appartement.

Je suis dans cet appartement depuis 5 ans maintenant et le propriétaire en question est un marchand de bien qui a racheté l'immeuble il y a quelques mois et qui souhaite récupérer l'appartement le plus vite possible pour le rénover et le revendre.

Mes questions sont les suivantes:

Est ce que cette proposition est légale?

Est ce qu'accepter cet argent est légal ?

Si les réponses précédentes sont positives, quelle fiscalité s'applique à cette indemnité ?

Merci d'avance à tous.

Par ESP

Bonjour

L'indemnité d'éviction peut être assimilée à un revenu et est déclarable à ce titre pour un locataire professionnel.

Cela ne semble pas être le cas pour un particulier.

Par Veget230

Merci pour votre réponse